

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ECOLE D'EQUITATION INDIVIDUELS

**Préambule :** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des relations contractuelles entre le Centre UCPA (ci-après « le Centre ») et ses usagers (ci-après « l'Usager »). Elles s'appliquent de plein droit à toutes les prestations fournies par le Centre : séances unitaires, stages, écoles d'équitation. L'achat d'une prestation ou l'accès aux installations implique l'adhésion entière de l'Usager aux présentes conditions ainsi qu'au Règlement Intérieur affiché dans le Centre, que l'Usager s'engage à respecter scrupuleusement.

Le Centre se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. En cas de modification substantielle (tarifs, horaires, nature de la prestation), l'Usager en sera informé par écrit (mail ou affichage) au moins un mois avant leur entrée en vigueur. À compter de cette notification, l'Usager dispose d'un délai de 4 mois pour refuser ces modifications et solliciter la résiliation de son abonnement. À défaut de refus exprimé dans ce délai, les nouvelles conditions seront considérées comme acceptées. Les présentes CGV ont été modifiées pour la dernière fois le 27 avril 2026.

### 1. Modalités d'accès et sécurité de l'Usager

**Aptitude physique :** L'Usager atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer l'activité choisie. Pour certaines activités (écoles de sport, compétitions), la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication peut être exigée. Il est recommandé à l'Usager de consulter un médecin pour la pratique de l'équitation. Ainsi, le Centre décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un état de santé préexistant non déclaré.

**Horaires :** Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée du Centre Équestre et sur le site internet. Les horaires varient selon les Centres et les périodes de l'année.

**Fermetures techniques :** Des fermetures techniques du Centre Équestre pourront avoir lieu au cours de l'année. Par ailleurs, des fermetures pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation. Une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les Usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage ou autre (mail, site internet...) au moins 8 jours avant.

### 2. Tarifs et conditions de Paiement

**Détermination des tarifs :** Les tarifs des prestations sont fixés par le l'exploitant du Centre et sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont susceptibles d'être modifiés d'une année sur l'autre. Ils sont affichés et sont disponibles sur les supports de communication à l'accueil et sur le site internet du Centre Équestre. Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la validation de la commande ou de la réservation.

**Tarifs préférentiels :** L'ensemble des tarifs réduits ou préférentiels (étudiants, résidents, seniors, etc.) est accordé exclusivement sur présentation d'une pièce justificative en cours de validité. À défaut de présentation immédiate, le tarif plein sera appliqué. Aucun remboursement rétroactif ne pourra être exigé.

**Inscriptions en ligne et Paiement fractionné :** Pour toute inscription ou réservation effectuée en ligne via le site internet, le paiement s'effectue par carte bancaire, chèques-vacances dématérialisés (ANCV e-Connect) ou e-cartes cadeaux UCPA. Selon la nature de la prestation (certains stages ou abonnements) et des modalités affichées lors de la commande, l'Usager peut bénéficier d'un paiement fractionné en ligne. Dans ce cas, il est expressément convenu que l'engagement est ferme : l'intégralité des échéances correspondant au prix total TTC est contractuellement due, quel que soit le mode de règlement des échéances futures.

**Abonnements mensuels par tacite reconduction :** Le règlement des abonnements mensuels par tacite reconduction s'effectue exclusivement par carte bancaire.

**Paiement au Centre :** Lorsque l'inscription est faite directement auprès du Centre, l'Usager peut procéder au règlement intégral de sa prestation selon les modalités affichées : cartes bancaires, espèces (selon plafonds légaux), chèques vacances (ANCV), coupons sport ou e-cartes cadeaux UCPA. Le paiement fractionné n'est pas disponible pour les règlements effectués en physique à l'accueil du Centre.

**Suivi de commande :** L'Usager peut consulter à tout moment sur son espace personnel en ligne, le récapitulatif de ses commandes, ses factures et ses documents contractuels.

**Évolution tarifaire des abonnements :** Les tarifs sont fixés par l'exploitant du Centre après validation du Délégué du Centre Équestre. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés d'une année sur l'autre.

**Défaut de paiement :** Les prestations sont payables d'avance. En cas de défaut de paiement (rejet de prélèvement, échéance impayée), le Centre se réserve le droit de suspendre l'accès aux installations jusqu'à la régularisation complète des sommes dues.

### 3. Droit de rétractation (vente à distance)

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon la nature de la prestation acquise via le site internet du Centre.

**Prestations à date fixe (Réservations de séance, tickets unitaires, écoles et stages à dates déterminées) :** En vertu de l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. En conséquence, toute réservation ou inscription est ferme, définitive et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

### 4. Définition de la prestation et fonctionnement

**4.1 Organisation des séances :** L'abonnement au sein de l'École d'Équitation consiste en une pratique régulière dont l'horaire est déterminé lors de l'inscription en fonction du niveau du cavalier, de son âge et des disponibilités du planning. Cet horaire est soumis à la validation définitive de l'enseignant (le cas échéant après un cours d'essai pour les nouveaux cavaliers).

**4.2 Contenu pédagogique et gestion du temps :** L'enseignement de l'équitation est global et inclut la maîtrise des soins et la préparation du cheval.

- **Le créneau d'enseignement :** Il est consacré à l'enseignement technique (à cheval, à poney ou à pied) et à la théorie. Il peut durer de 30min à 1h30 en fonction des programmes.
- **Préparation et soins :** L'Usager s'engage à se présenter au Centre en avance (environ 15 à 20 minutes avant le début du cours) pour assurer la préparation de son équidé (pansage, harnachement) lorsque cela est nécessaire. De même, un temps de soins et de rangement du matériel peut être nécessaire après la séance.
- **Durée du cours :** Ces temps de préparation et de soins post-séance sont importants pour la formation du cavalier et s'ajoutent à la durée du cours proprement dite.
- Des séances spécifiques de théorie, travail à pied ou de soins à la cavalerie peuvent être intégrées par l'enseignant sur le créneau du cours pour approfondir la formation.

### 5. Niveaux techniques et pratiques

Les abonnements sont classés selon des critères de niveaux. Chaque Usager doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Les Usagers sont vivement invités à consulter les tableaux de niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents obligatoires pour certaines activités (certificat médical, brevet, licence, assurance etc.). Afin de garantir la sécurité et la progression de chaque cavalier, l'équipe enseignante se réserve le droit de réorienter un Usager vers un groupe de niveau plus adapté si ses acquis techniques sont jugés insuffisants pour le cours actuel. Ce changement de groupe n'ouvre droit à aucun remboursement.

## 6. Modification / Suspension / Résiliation d'un Abonnement

### 6.1 Modification d'un abonnement

#### > Du fait du Centre

Le Centre Équestre peut être contraint de modifier certaines séances ou d'en annuler notamment si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou en raison d'événements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), en raison de motifs inspirés par l'intérêt général ou la sécurité des Usagers.

Le Centre informera les Usagers de ces modifications et s'efforcera de proposer des éléments de substitution.

Le Centre peut être contraint d'interrompre les séances proposées ou d'y apporter des aménagements en fonction des vacances scolaires, des jours fériés, des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement. En contrepartie, le Centre fera tout son possible pour proposer une solution équivalente et informer l'Usager préalablement.

Dans les cas où des modifications essentielles de l'abonnement sont impactés en cours d'année, l'Usager pourra refuser les modifications et reste libre de demander la résiliation de son abonnement, sans que cela donne lieu à un remboursement.

### 6.2 Suspension d'un abonnement

En cas de suspension temporaire de l'abonnement pour l'un des motifs listés ci-dessous, seul un avoir pourra être généré sur l'abonnement école d'équitation de l'année en cours, pour une période ne pouvant excéder la durée de la suspension. Aucun remboursement monétaire ne sera effectué. Le Centre définit seul les modalités d'application de cette mesure.

#### > Du fait du Centre

Dans le cas d'un défaut de paiement de l'Usager, le Centre s'autorise à suspendre l'abonnement et refuser l'accès au Centre jusqu'à la régularisation des sommes dues après avoir notifié la possibilité de régularisation à l'Usager, en dehors de la faute d'un tiers ou d'un dysfonctionnement du dispositif de paiement ;

#### > Du fait de l'Usager

En cas d'un empêchement temporaire de l'Usager, notamment pour les motifs suivants, l'abonnement sera suspendu :

- Santé : Incapacité physique temporaire de plus de 90 jours (justification par le biais d'un certificat médical) ;
- Professionnel : Mutation temporaire, mission à l'étranger de plus de 90 jours (justification par le biais d'une attestation de l'employeur)

La suspension de l'abonnement ne prendra effet qu'à compter de la date de réception des pièces justificatives par le Centre. Dans tous les cas, l'abonnement reprendra son cours normal dès la fin de l'empêchement en prenant en compte la période de suspension pour l'abonnement de l'année suivante.

A l'exclusion d'un événement de force majeure, d'un manquement à une obligation de fourniture de service du Centre dûment justifié par l'Usager ou des cas d'empêchement énumérés au-dessus, aucune suspension d'abonnement n'est admise.

Assurance facultative : Lors de son inscription, il est vivement conseillé à l'Usager de souscrire une assurance spécifique. Celle-ci permet de couvrir l'Usager contre certains cas de suspension de leur abonnement qui ne feront ni l'objet d'un avoir ni d'un remboursement par le Centre mais peuvent être pris en charge par l'assurance. (voir conditions générales de vente de l'assurance).

### 6.3 Résiliation de l'abonnement

L'inscription à l'École d'Équitation engage l'Usager pour la durée définie lors de la souscription (trimestre ou année). Aucune résiliation unilatérale par l'Usager n'est possible en cours de période (hors des cas prévues en-dessous). Le montant total de la prestation étant dû dès l'inscription, en conséquence, toute année commencée est intégralement due et les mensualités restent exigibles jusqu'au terme de cette période, nonobstant la décision de l'Usager d'interrompre sa pratique de manière anticipée.

#### > Du fait du Centre (Sanctions et Exclusion)

Le Centre se réserve le droit de résilier l'abonnement de l'Usager de plein droit, sans indemnité, selon les modalités suivantes :

- **Résiliation après mise en demeure** : Elle intervient en cas de violation répétée du règlement intérieur. La résiliation sera effective si l'Usager n'a pas remédié aux manquements constatés dans un délai de quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure.
- **Résiliation immédiate (sans préavis ni mise en demeure)** : Elle intervient pour toute faute grave ou acte rendant impossible le maintien de l'Usager au sein du Centre, notamment :
  - En cas d'injures, de non-respect du personnel ou d'un comportement mettant en péril sa propre sécurité ou la sécurité et le bien-être des autres Usagers
  - En cas de comportement susceptibles d'entraver le bon fonctionnement du centre équestre ;
  - En cas de violences verbales ou physiques envers les autres Usagers ou l'UCPA ;
  - En cas d'acte de maltraitance ou de comportement dangereux pour le bien-être des chevaux ;
  - En cas de fraude dans la constitution de l'inscription ou dans l'utilisation de l'abonnement (notamment par le partage des accès ou privilèges) ;
  - En cas de dégradation volontaire des installations ;
  - En cas de défaut de paiement non régularisé après suspension.

**Procédure de notification** : La résiliation de l'abonnement est notifiée à l'Usager par écrit pour valider la rupture du contrat. Cette notification peut être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, par courriel avec avis de réception (ou accusé de lecture), ou par remise en main propre contre décharge.

#### > Du fait de l'Usager

En cas d'empêchement définitif de l'Usager relatif aux motifs suivants, l'abonnement pourra être résilié :

- Incapacité physique définitive (justification par le biais d'un certificat médical) ;
- Mutation professionnelle définitive (justification par le biais d'une attestation de l'employeur) ;
- Déménagement à une distance supérieure à 50 kilomètres (fournir un contrat de réexpédition de courrier définitif) ;

Seuls les cas d'empêchement définitif listés au-dessus ou de force majeure dûment justifiés, pourront donner lieu à une résiliation anticipée sans frais. Cette résiliation prendra effet à compter de la date de réception des pièces justificatives. Un remboursement partiel au prorata de la période d'incapacité définitive constatée pourra être adressé à l'Usager selon les modalités d'application définies par le Centre.

Assurance facultative : Lors de son inscription, il est vivement conseillé à l'Usager de souscrire une assurance spécifique. La souscription à l'assurance (voir conditions générales de vente de l'assurance) permet d'obtenir selon certaines modalités un remboursement immédiat de l'abonnement en cas d'empêchement définitif ou de force majeure.

## 7. Responsabilité et Assurances

**Responsabilité Civile** : Conformément à la loi, le Centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. L'inscription inclut la couverture Responsabilité Civile (via le contrat MAIF de l'UCPA) pour les dommages que l'Usager pourrait causer à des tiers.

**Assurance Annulation, Interruption, Vol et Individuelle Accident** : Les garanties au titre de l'annulation, d'une interruption d'un abonnement, de vol ou d'un accident individuel ne sont pas incluses dans le prix des prestations. En application de son devoir d'information, le Centre encourage vivement l'Usager à examiner sa couverture personnelle, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter individuellement auprès de son propre assureur. Toutefois l'Usager peut choisir de souscrire à l'assurance complémentaire Assurinfo.

**Option Assurinfo** : Notre partenaire, Mutuaide Assistance (en partenariat avec Assurinfo) permet à l'Usager de bénéficier d'une protection renforcée (Annulation, Interruption, Vol et Individuelle Accident).

**Note importante** : Cette offre d'assurance partenaire est exclusivement réservée aux produits suivants : Stages, Abonnements Écoles d'équitation et Abonnements "date à date". Elle n'est pas disponible pour les tickets à l'unité ou les abonnements mensuels. Le détail des garanties et les conditions générales de l'assureur sont accessibles sur le site internet : <https://www.ucpa-assurloisirs.com/>

**Vols et dégradations** : Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol des objets personnels, bijoux ou matériels apportés par l'Usager, y compris lorsque ceux-ci sont déposés dans les casiers mis à disposition. L'Usager est responsable des dégradations qu'il pourrait causer aux installations ou au matériel prêté/loué.

## 8. Règlement Intérieur

L'accès aux espaces du Centre et aux activités est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur par les Usagers. Celui-ci est porté à la connaissance de tous au moment de l'inscription ou par voie d'affichage dans les locaux du Centre. L'Usager s'engage, par conséquent, à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par le personnel du Centre. En cas d'actes de violence verbale, physique, notamment liée à des violences sexuelles et sexistes, ou cas d'infraction pénale commise dans l'enceinte du Centre Équestre, celui-ci se réserve le droit d'exclure à tout moment l'Usager. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

### > Sécurité et Discipline

L'accès aux activités est conditionné au respect strict des consignes de sécurité et du Règlement Intérieur du Centre. L'Usager reconnaît notamment l'obligation de porter un équipement de protection individuelle homologué (casque aux normes CE, etc.) pour toute activité équestre. Le refus de l'Usager de se conformer aux exigences de sécurité du Centre ou de l'enseignant constitue un motif de rupture immédiate de la séance ou de résiliation de l'abonnement, sans donner droit à un remboursement.

## 9. Matériel

**> Le matériel personnel** : Le Centre Équestre ne fournit pas de matériel individuel à l'Usager. Le matériel du cheval ou du poney permettant de pratiquer une séance peut être prévu par le Centre. L'Usager doit donc vérifier dans les informations fournies lors de son inscription pour savoir quel type de matériel personnel emporter. Important : tout matériel ou effet personnel appartenant à l'Usager reste sous sa responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant au cours d'une séance, la responsabilité du Centre ne pouvant être recherchée à ce titre.

**> Le prêt ou location de matériel** : Le Centre Équestre pourra louer ou mettre à disposition gratuitement du matériel lui appartenant. Une pièce d'identité pourra également être consignée. En cas de détérioration du matériel, l'Usager sera redevable du montant de son remplacement.

## 10. Litige et médiation

**Réclamations** : Pour toute demande particulière liée aux modalités d'annulation d'une séance ou d'une activité, l'Usager pourra solliciter l'équipe présente sur place. Toute réclamation faisant suite à une séance ou à un événement doit être adressée au Centre dans les meilleurs délais. L'Usager a également la possibilité de formaliser une réclamation par courrier postal, par courriel ou via le lien dédié disponible sur le site internet du Centre, dans la rubrique "Aide et Contact".

**Démarchage téléphonique** : Dans le cadre du recueil des données téléphoniques de l'Usager lors de son inscription, le Centre l'informe de son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (dispositif "Bloctel").

**Médiation de la consommation** : En cas de désaccord sur la réponse apportée par le Centre ou en l'absence de réponse dans un délai de deux (2) mois après l'envoi de la réclamation, l'Usager peut saisir gratuitement le service de médiation MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT (MED CONSO DEV) pour tenter de résoudre le litige à l'amiable :

- **En ligne** : via le formulaire disponible sur <https://www.medconsodev.eu>
- **Par courrier** : MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV – Centre d'Affaires Stéphanois – Immeuble l'Horizon – Esplanade de France – 3, rue J. Constant Milleret – 42000 SAINT-ÉTIENNE

## 11. Protection des Données Personnelles (RGPD)

Conformément à la législation européenne en vigueur et en particulier dans le cadre du règlement général de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 26 avril 2016), le Centre, en qualité de responsable de traitement, collecte des données à caractère personnel nécessaires à la gestion des inscriptions et des réservations.

**Finalité et traitement** : Les informations demandées sont nécessaires pour que l'inscription puisse être traitée par le Centre Équestre (Article 6 - 1) b.) Les réponses des Usagers sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible leur inscription. Elles font l'objet d'un traitement réalisé par le Centre en France pour l'exécution de sa prestation, la gestion administrative et, sous réserve du consentement exprès de l'Usager, l'envoi d'informations commerciales. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités de leur traitement puis archivées conformément aux dispositions légales en vigueur (obligations comptables, fiscales et sociales).

**Droits de l'Usager** : L'Usager dispose d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition et de portabilité des informations le concernant. Ces droits peuvent s'exercer à tout moment auprès de [dpo@ucpa.asso.fr](mailto:dpo@ucpa.asso.fr). L'Usager a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (CNIL).

**Vidéosurveillance** : Pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, des systèmes de vidéosurveillance peuvent être installés dans certaines zones du Centre Équestre, dans le strict respect de la législation en vigueur.